



# POURCIEUX

Bulletin municipal N°59

*La voix aurélienne*

## SOMMAIRE

### Page 1

*Vendanges : une année d'exception.*

### Page 2

*Brèves de conseil.*

### Page 3

*Editorial.*

### Page 4 et 5

*Travaux et infos*

*Adduction d'eau.*

*Modification du PLU n°3.*

*Police municipale.*

*Sécurisation des arbres.*

*Programme d'Interêt*

*Général (PIG).*

### Pages 6 et 7

*Vie locale et scolaire.*

*Le film de l'été.*

*La morale revient en force.*

*Un arrêt de bus chasse*

*l'autre.*

*Fête des voisins.*

*Retour sur le court.*

*Les Aînés ruraux.*

### Page 8

*Vie associative.*

*Société de chasse.*

*Les as du fil.*

*Chorale du Baou.*

*Pourcieux en forme.*

*Etat Civil.*



23 février 2015

le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (voir article P4).

4 juin 2015

Monsieur le Président présente le schéma directeur de l'eau potable en cours d'élaboration en soulignant qu'il serait nécessaire de programmer des travaux pour la suppression et le renouvellement d'un réseau ancien en fonte grise, situé dans la rue Raoul Blanc et l'amélioration de la recherche des fuites. Pour financer ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets 2015 : « Économiser l'eau » pour l'alimentation en eau potable.

Il précise que le contenu et l'estimation hors taxes de l'opération sont les suivants :

Coût total des travaux: 311 000,00 € H.T.  
 Frais d'études : 4 000,00 € H.T.  
**TOTAL GÉNÉRAL: 315 000,00 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le projet pour un montant de 315 000,00€ H.T., sollicite l'inscription du programme par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets 2015 : « Économiser l'eau » pour l'alimentation en eau potable, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et inscrire les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du budget communal.

13 avril 2015

### Budget communal (extrait)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le processus du vote des trois taxes. Petit rappel: le produit fiscal communal est égal à la base communale x Taux voté par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire explique les liens qui existent entre les différents taux, soit une augmentation proportionnelle, soit une augmentation différenciée. L'idée était que si on arrivait à boucler sans augmentation des taux, il n'y aurait pas d'augmentation. Malheureusement, il est impossible de boucler sans augmentation car les bases ont été revues à la baisse. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2015. Les nouveaux taux sont les suivants :

PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2015							
	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux de référence 2014	Produits à taux constants (col.1 x col.2)	Calcul du coefficient de variation proportionnelle Produit attendu / Produit à taux constants	Taux de référence 2015	Produit correspondant 2015	
	1	2	3		4	col.1 x col.4	
Taxe d'habitation	1 999 000	12,12%	242 279	= 1,012408	12,27%	245 277	
Taxe foncière (bâti)	1 152 000	26,44%	304 589		588 523	26,77%	308 390
Taxe foncière (non bâti)	37 600	91,60%	34 442		581 310	92,74%	34 870
			<b>581 310</b>			<b>588 537</b>	

4 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des différents services scolaires et périscolaires comme suit à compter du 1er septembre 2015:

Cahier de liaison (en cas de perte): 5,00€; restaurant scolaire: 3,70€ le repas ; accueil périscolaire du matin : 2,50€ journalier, 25,00€ mensuel ; accueil périscolaire du soir : 2,50€ journalier, 25,00€ mensuel ; temps d'activités périscolaires (TAP): 23,00€ pour l'année ; Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) mercredi après-midi: 10,00€ journalier 1er enfant ; 9,00€ journalier 2ème enfant ; 8,00€ journalier 3ème enfant.

29 juin 2015

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un réseau de gaz propane sur tout le territoire communal mis en œuvre par le SYMIELEC VAR dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) attribuée à la société FINAGAZ (ex Total gaz). C'est la première fois qu'une telle DSP est mise en œuvre dans le Var. Monsieur HUSSON, de la société FINAGAZ, donne les détails de cette réalisation. Monsieur le Maire conclut en souhaitant que ce projet soit réalisé dans les meilleures conditions et que les travaux soient réalisés autant que possible par des entreprises et des chauffagistes locaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, déposée par Maître Jean-Pierre BROT notaire à Trets (13530), concernant l'immeuble bâti cadastré AH 513, sis le Village, à Pourcieux (83470).

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 août 1989 complétée par la délibération du 7 novembre 2011 instituant le Droit de Préemption Urbain et propose que la commune préempte cette propriété au prix fixé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 40 000,00 €.

Pour motiver cette décision, Monsieur le Maire rappelle le projet urbain exposé dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable élaboré pour la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, et par les dernières études qui en découlent sur la rénovation du centre ancien.

Cette acquisition stratégique permet de compléter les propriétés communales en vue de réhabiliter un îlot menaçant ruine situé en plein centre ancien. La reprise de cet îlot ne pouvant être réalisé que sous la forme d'un projet d'ensemble permettant la création d'espaces idéalement situés ainsi que de restaurer les circulations entre la place de la Paix et la place Chavet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exercer le droit de préemption sur la propriété cadastrée AH 513, sis le Village à Pourcieux (83470), au prix prévu dans la Déclaration d'Intention d'aliéner soit 40 000,00 €.



**L'**État a décidé de réduire de **30%** les dotations accordées jusque-là aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Cette baisse massive est **sans précédent** et concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

**Souhaite-t-on que les services de proximité rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Souhaite-t-on renoncer aux investissements publics ?**

**Notre réponse est claire : c'est non !**

**Car concrètement, qu'est-ce que cela changerait pour vous dans une journée ordinaire ?**

Plus d'eau pour votre douche. Plus d'équipements pour faire du sport. Plus d'écoles, de crèches et de cantines pour vos enfants. Plus de transports en commun pour aller travailler. Plus de collecte et de tri d'ordures pour une ville propre et saine. Plus d'entretien des espaces verts pour votre cadre de vie. Plus de lieux ou d'actions culturels pour vous distraire. Plus d'actions sociales en faveur des personnes en difficulté. Plus de vie associative pour favoriser les projets en commun...

Le danger est donc sans précédent et concerne chaque habitant de chaque commune de France, sans exception.

**Pour gagner ce combat citoyen et pour que l'Etat revienne sur sa décision, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé l'Appel pour les communes de France.**

**En tant que citoyens, responsables ou membres d'association, chefs d'entreprises, cet Appel vous est destiné.**

**Soyez des milliers à le signer!**

<https://www.change.org/p/l-appel-du-19-septembre-pour-toutes-les-communes-de-france>

**Nous aimons tous notre commune, ne nous résignons pas à la voir disparaître: faisons cause commune pour dire NON à la disparition programmée des communes !**

## Deuxième tranche des travaux de renforcement de l'adduction d'eau.

La réalisation de la deuxième tranche des travaux de renforcement de l'adduction d'eau s'est terminée au début de l'été. La canalisation montante (vers le bassin de distribution) est désormais refaite entièrement de la station de pompage, jusqu'au niveau de la coopérative. Cela permet de régler le problème des fuites nombreuses sur une canalisation qui était devenue vétuste. D'autre part, la distribution est désormais sécurisée, par la possibilité d'augmenter le débit des pompes, notamment en période estivale où la consommation atteint 400m<sup>3</sup> jour.

Parallèlement, la Société du Canal de Provence a entrepris la réhabilitation et l'agrandissement de la station de potabilisation de Vitalis qui pourra à terme traiter jusqu'à 12 litres d'eau à la seconde.



## Modification du PLU Numéro 3.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), promulguée en mars 2014, a eu un effet législatif important.

Élaborée pour faciliter l'accès au logement des ménages et favoriser la construction, ce texte comporte la suppression d'outils de gestion du droit à construire, ce qui a directement impacté le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme.

Le point le plus important a été la disparition du COS (Coefficient d'Occupation du Sol\*).

Il permettait de distinguer le droit à construire des surfaces de planchers\* destinées à l'habitation (pièces à vivre) des annexes à l'habitation (dépendances, garages, piscines). L'ensemble de ces constructions était comptabilisé dans l'emprise au sol.\*

La disparition réglementaire du COS a donc induit de modifier notre PLU pour supprimer l'article 13 qui lui était consacré en zone urbaine, et de gérer l'ensemble des droits à construire uniquement par l'emprise des constructions, leur implantation et hauteur maximum.

Afin de permettre au village de garder sa qualité urbaine et de ne pas voir édifier des blocs de 10 logements là où on ne connaît que des villas individuelles, cette emprise a dû être réduite. Elle est passée de 40 à 15% en zone UB, et de 25 à 8% en zone UC. Cette réduction permet néanmoins de conserver les mêmes droits à construire en termes de surface habitable, du fait de la possibilité de construire en élévation R+1.

Il est toutefois important pour les propriétaires d'avoir une vision d'ensemble de leurs projets de construction afin de conserver des droits à bâtir pour leurs annexes (piscine, terrasses, abris de jardin) et ne pas tout consommer en surface habitable.

Autre modification majeure en Zone Agricole, avec un retour souhaité par les élus à un règlement laissant quelques possibilités d'extension limitées aux habitations ayant une existence légale (avec permis de construire ou antérieures à 1943), et sous réserve qu'elles mesurent plus de 70 m<sup>2</sup> avant

extension et moins de 150 m<sup>2</sup> après extension. Les piscines y sont de nouveau admises à proximité immédiate des habitations.

Cette modification n°3 approuvée le 23 février 2015 a en outre intégré les prescriptions du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Arc en matière de rétention d'eau lors de constructions nouvelles (10m<sup>3</sup> de bassin de rétention pour 100m<sup>2</sup> de toiture), ainsi que d'autres remises à niveau réglementaires.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune ([www.pourcieux.fr](http://www.pourcieux.fr)), et le service communal de l'Urbanisme reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

\*LEXIQUE :

Coefficient d'occupation du Sol : ensemble des surfaces des pièces à vivre moins 5 % (bonification pour isolation).

Emprise au sol : vue de dessus des constructions (habitation, annexes à l'habitation, piscine, toute surface toiturée y compris terrasse de plus de 60 cm de hauteur).

Surface de plancher : surface mesurée au nu intérieur des murs.

---

Exemple de calcul en zone Uc pour un terrain de 1000m<sup>2</sup>.

Avant la modification il était possible de réaliser 250m<sup>2</sup> d'emprise dont 120m<sup>2</sup> de surface de plancher. En imaginant une villa de plain-pied il restait donc 130m<sup>2</sup> à affecter aux dépendances (garage, piscine, terrasses, abris de jardin ...)

Après la modification n°3, il n'y a plus de distinction dans l'affectation de l'emprise qui est de 8%. On peut réaliser 80m<sup>2</sup> de bâti et donc, avec la règle de hauteur qui autorise le R+1, édifier une habitation de 160m<sup>2</sup>.

Néanmoins dans ce cas de figure il ne pourra plus y avoir aucune autre construction de quelque nature que ce soit. Il est parfois préférable de conserver de l'emprise pour les projets d'annexes à venir (piscine ...).

## Du côté de la police municipale.

Sous l'autorité du Maire, la police municipale est chargée de veiller au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Ces missions se déclinent en de nombreuses actions et interventions pour lesquelles nous allons donner quelques statistiques pour l'année écoulée (septembre à septembre).

### Véhicules:

Verbalisations pour stationnement gênant : 65.  
Mises en fourrière : 4.  
Enlèvement d'épaves à la demande du propriétaire : 2.

Animaux: verbalisations pour divagation et déjections de chiens : 4.  
Fourrière animale : 2.

Déclarations de chiens catégories I et II : 1.

Salubrité: Verbalisations pour dépôts d'ordures hors emplacement: 6.  
Rappels à l'ordre affichage en dehors des panneaux : 8.

Soulignons que la police municipale n'a pas uniquement une fonction répressive et que la qualité de son action ne peut être mise en balance avec le bilan des verbalisations. Elle agit dans une démarche globale de prévention, de sécurisation et de dialogue. Sa légitimité s'acquiert par l'écoute des habitants. Elle participe ainsi à la préservation du lien social, c'est une police de proximité.



## Sécurisation des arbres de la Place Victor Chavet.

Un platane centenaire de la place Victor Joseph Chavet a dû être amputé d'une grande branche. En effet, celle-ci montrait des signes de dessèchement inquiétants et les corbeaux y faisaient régulièrement des nids. Après avoir coupé la branche malade, il s'est avéré, comme le montre la photo, qu'elle était creuse et aurait pu, à la longue, présenter des risques pour la population. Les platanes de la place ont été plantés au début du vingtième siècle en remplacement de vénérables ormeaux qui eux aussi avaient été victimes de maladies.



## Le Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG)

La Communauté de Communes, avec l'ensemble de ses partenaires, mobilise des aides pour soutenir les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration dans leur logement, tout en confortant l'activité des entreprises et artisans locaux.

Ce dispositif vous permet de réhabiliter un logement ancien, d'améliorer ses performances thermiques ou de faire des travaux d'adaptation et de maintien à domicile.

### Vos travaux subventionnés jusqu'à 80 %

La Communauté de Communes participe à l'adaptation du parc de logements anciens aux exigences actuelles et aux besoins futurs : économies d'énergie, adaptation face au vieillissement de la population, prise en compte du handicap, résorption de l'habitat indigne...

À cet effet, la Communauté de Communes a mis en place un programme qui prévoit des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80 % du montant des travaux de réhabilitation des logements.

La Communauté de Communes met à votre disposition l'équipe d'animation d'Urbanisme pour vous renseigner et vous accompagner gratuitement et sans engagement.

Pour tous renseignements, appelez gratuitement :

**APPEL GRATUIT**  
**N° Vert 0 805 401 663**

Les «insécurisés» ont fait entendre leurs revendications à la fin du mois de mai. Pour appuyer leur demande de ronds-points entre les communes de Pourrières et Pourcieux, ils ont organisé une marche entre les deux villages, «sur le chemin rural pour plus de sécurité».

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 revêtait un caractère particulier : Il y a 70 ans que l'Allemagne capitulait. Après un dépôt de gerbe la population a été invitée à un apéritif et au traditionnel pique-nique champêtre.

Notre concitoyenne, Mme Sophia CAPA épouse DENIS, a été décorée de la Légion d'Honneur, le 10 mai, par M. le Sous Préfet de Brignoles. Agent de liaison, dans le Groupement F.T.P.F. à ARRAS, elle a participé activement pendant la clandestinité, aux combats de libération de notre pays.

La nuit la plus courte de l'année et la fête de la musique ont été dignement fêtées au village. Ce sont deux artistes locaux récemment installés dans nos murs, Fred et Emilie, qui ont animé la nuit en interprétant de grands succès de la variété et en invitant les jeunes à chanter et danser.

La crèche intercommunale de Pourcieux a été officiellement inaugurée le 21 juin. Elle avait ouvert ses portes le 19 janvier. D'une capacité d'accueil de douze enfants, de 3 mois à 3 ans, elle répond d'abord aux besoins des parents. Elle permet en effet, une meilleure organisation au sein des familles résidentes au village.

Trois jours de fête traditionnels, préparés par la présidente Martine Lions et son équipe, ont animé le village. les 10, 11 et 12 juillet. Concours de Pétanque, jeux pour les enfants, loto, agapes, spectacles et danse, il y en avait pour tous les goûts. Après les lasagnes de la boulangerie Rodriguez fort appréciées, une retraite aux flambeaux à conduit le cortège au monument aux morts pour le dépôt de gerbe. La troupe «Les Arlex» a ensuite donnée un spectacle mêlant chorégraphies, numéros visuels et chansons, puis, le DJ a fait danser les Pourciérains jusque tard dans la nuit. Les agapes du dimanche (aïoli et soupe à l'oignon) ont laissé place à un show «Michael Jackson» suivi d'une soirée «cadeaux» qui a clôturé les festivités.

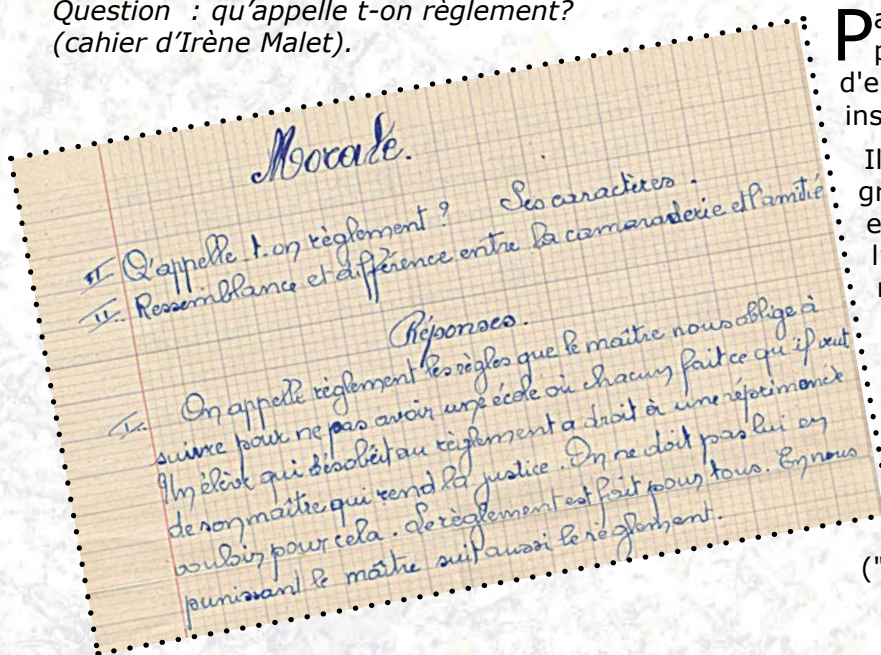
Le centre aéré s'est déplacé chez les Indiens pour une nuit en tipis. Pour clôturer les cinq semaines d'animation, ils ont cuisiné des gâteaux qu'ils ont fait goûter à leurs parents. Ils ont également tenu à remercier l'équipe du centre, Anaïs, Antoine et gilles, dirigée par Préscillia Giacometti.

L'école communale accueille cette année 154 enfants. Mme Brunet a la charge de la petite et de la moyenne section (27 élèves). Monsieur Guinheu, le directeur, a lui aussi 27 élèves des moyennes et grandes sections. Mme Garcia en grande section et cours préparatoire a 24 élèves. Mme Catanese a 25 élèves en Ce1 et Ce2. Mme Versepuy en Ce1 enseignera a 25 élèves et en Ce2 et cm2 Mme Chapelle enseignera à 25 élèves également. Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP), les mardis, jeudis et vendredis, fonctionnent avec

plus de 70% de l'ensemble des élèves et mobilisent 13 intervenants. N'oublions pas le personnel de la mairie qui intervient à l'école, Mmes Grabenstaeter, Tornatore, Giacometti, Cohen, Ricci, Houzet, Pinho-Pereira.

C'est la rentrée !

«Interro» dans les années trente à l'école de Pourcieux.  
Question : qu'appelle t-on règlement?  
(cahier d'Irène Malet).



Parmi les principales nouveautés des programmes, on parle beaucoup des cours d'enseignement moral et civique (EMC), instaurés cette année.

Il s'agit de sensibiliser les élèves à quatre grandes "cultures" ou "valeurs" morales et civiques d'après les programmes de l'Education Nationale, avec un fort accent mis sur la laïcité.

Ces quatre thématiques sont:

La sensibilité ("connaître et identifier ses sentiments" et "ceux d'autrui"), le droit et la règle ("acquérir le sens des règles" pour former de "futurs citoyens"), le jugement ("comprendre et discuter des choix moraux") et enfin l'engagement ("former l'homme et le citoyen").

### Un arrêt de bus chasse l'autre



Le village compte plusieurs arrêts de bus, mais depuis longtemps, nombreux élèves des collèges et lycées de Saint Maximin, avaient jeté leur dévolu sur celui de la coopérative vinicole. Ainsi le choix de l'édification d'un abri bus (depuis longtemps demandé) s'est fait aisément. Personne, même les amateurs de Hip-hop, ne regrettera l'ancien abri, qui sera remplacé par une jardinière de plantes et de fleurs. On peut deviner derrière le mur détruit, une publicité des années 70.



### Fête des voisins au quartier «Les Infirmières»

Serait-ce pour souhaiter la bienvenue à Camille dernière née "aux Infirmières" et à son grand frère Yanis, que le vendredi 28 Août, la fête des voisins a fait le plein au quartier «Les infirmières»?

La Sangria baptisée "salade de fruits" par Tim (le voisin d'outre Manche), a contribué à la bonne humeur partagée autour du buffet commun. A l'an que ven!

Si vous souhaitez, vous aussi faire part de vos manifestations festives au village, n'hésitez pas à nous le signaler et nous les partagerons avec grand plaisir.

### Retour sur le court



Le Tennis Club de Pourcieux a lui aussi fait sa rentrée. L'association qui a sept ans cette année, est dirigée par Philippe Coll et compte soixante cinq adhérents. Mme Fabienne Auletta, professeure diplômée, dispense des cours le mercredi après midi et le samedi matin. La réservation du court municipal, pour les membres du club, peut se faire par internet.

### Les Aînés Ruraux

Le club des Aînés Ruraux, ouvert à toutes et à tous, a repris ses activités les mercredis après -midi, salle du Foyer, sur la place Victor Joseph Chavet. Comme à l'accoutumé les jeux de société sont à l'honneur avec le sacro-saint «tea time» concocté par Marguerite, avec le talent et la gourmandise qui la caractérisent.

La remise des cartes de chasse est toujours un moment important pour les chasseurs.



La Société de Chasse de Pourcieux est très certainement l'association la plus ancienne du village. Il y a cent ans le permis de chasse était un document fondamental dans notre société rurale.

Délivré par le maire annuellement, il était peut être aussi le symbole de certains acquis de la Révolution.

La société locale présidée par Bernard Perizzato, compte 70 membres. Le gibier le plus chassé est le sanglier : 70 pièces abattues localement par 3 équipes de chasseurs au cours de la saison précédente.

Dates des lâchers : 13/09/2015, 04/10/2015, 08/11/2015, 29/11/2015, 20/12/2015.

## Les as du fil

Marie-Claude Kervella anime un groupe de couture, «Les As du Fil» . Cette association, ouverte à toutes et à tous, propose d'apprendre ou de se perfectionner en couture, par la réalisation de beaux ouvrages (boutis, piqués provençal, broderie...). tel 06 52 29 10 22.

## Chorale du Baou

La chorale dirigée par Patrick Ayala, a elle aussi repris ses activités, le jeudi de 9h30 à 11h30 à la salle du Foyer. Il s'agit de chansons françaises harmonisée généralement à deux voix. Nul besoin de savoir lire la musique. De fréquentes réunions avec d'autres chorales favorisent l'apprentissage et la performance.

## Pourcieux en forme.

«Pourcieux en Forme» a repris son activité le 7 septembre 2015 à la salle des fêtes et la salle de danse de Pourcieux.

L'association propose des cours de gymnastique traditionnels dirigés par Fabienne Auletta.

Le mardi et le jeudi, matin et soir : gym douce (étirements, stretching, musculation modérée) ou gym tonique (renforcement musculaire, cardio, step, swiss ball).

Le yoga animé par Nadi a rencontré un vif succès l'année dernière; il est reconduit cette année le mercredi soir.

Les deux nouveautés pour cette rentrée sont animées par Jacques Bonnin. La zumba (discipline combinant aérobic et danse jazz) et le pilates (développement des muscles profonds, assouplissements des articulations, amélioration de la posture) qui se complètent. La zumba est prévue le lundi soir et le samedi matin et le pilates le samedi matin.

La première séance est offerte aux nouveaux adhérents. L'association ouvre cette année la porte aux adolescents (à partir de 12 ans).

Pour tout renseignement consulter le site de la mairie ou téléphoner soit à Mme Basso au 06.70.63.87.25, soit à Mme Coquillat 04.94.59.82.99..



## Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin)

Ils ont vu le jour : Théo SUTER né le 02.03.2015- Hugo LEROY né le 28/04/2015- Laura LONG née le 25/05/2015- Manon RISPAL née le 27/05/2015- Bérenger MOLIERES né le 1er/06/2015- Héléna CIOFFI GOUIN née le 12/06/2015- Emma MESSINA née le 25/06/2015- Chaden BADANI né le 26/06/2015- Hugo MARIAGE né le 2/07/2015- Camille VENARD née le 25/06/2015- Mya GOMEZ née le 13/08/2015- Mona HOSSAYNI née le 10/08/2015

Ils se sont unis : FEKIRI Fathi et SADDOUKI Linda le 28/03/2015-NEMEUR Sofiane et MUTI Marlyn le 27/06/2015-BOUVIER Julien et FLORENT Anaïs le 25/07/2015-FOURNIER Frédéric et PRANDI Corinne le 8/08/2015-BUISSAN Y PERLATA Jean et FLORI Marie-Ange le 22/08/2015

Ils nous ont quittés : Yvan LEBIHAN décédé le 02/03/2015-Yves CHEYRIAS décédé le 23/06/2015 - Gabriel TORRE décédé le 14/06/2015-Horst FOTH le 20/05/2015-Marie FOTH le 1er/09/2015.